

Réunion du 4 novembre 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient présents :	M. Frédéric BIERRY, président. M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, vice-présidents. Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, membres.
Procuration(s) :	Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, M. Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF
Excusé(s) :	M. OEHLER Serge
Absent(s) :	Mme BEY Françoise, M. ELKOUBY Eric, Mme KOCHERT Stéphanie, M. SENE Marc
Ne prennent pas part au vote :	
Rapporteur :	M. Etienne BURGER

CP/2019/448
L630_2019_10_24_448

70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'avis du Département sur les projets de plans locaux d'urbanisme (PLU) de différentes communes

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président émet un avis favorable aux orientations des projets de Plans locaux d'urbanisme (PLU) arrêtés des communes suivantes : Ernolsheim-les-Saverne, Herbitzheim, Kertzfeld, Ottersthal qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant la commune de Kertzfeld, l'avis favorable est assorti de la recommandation pour l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°2, que le carrefour en agglomération au débouché de ce secteur avec la RD5 soit aménagé de manière sécurisée et que l'accès au secteur préserve bien la piste cyclable présente le long de la route.

Concernant la commune de Herbitzheim, l'avis favorable, pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et de qualité de vie des riverains, est assorti des demandes réglementaires suivantes :

- de n'autoriser en zone UX qu'un accès unique sur la RD38 ;
- d'interdire dans les zones A et N la création de tout nouvel accès sur les routes départementales hors agglomération ;
- d'instaurer dans les zones UB (UBa et UBs), UX, A et N un recul hors agglomération de 15 mètres minimum par rapport à l'axe des RD38 et RD338 pour toutes les constructions ;
- d'instaurer dans les zones A et N, un recul hors agglomération de 25 mètres minimum pour les habitations et de 20 mètres minimum pour les autres constructions par rapport à l'axe de la RD919.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 41

Vote(s) pour :	M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Nicolas MATT, M. Frédéric BIERRY	41
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques

Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20191104-
lmc1131913-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 14/11/19